

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
13
- Pouvoir :  
-
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REFONTE  
DU SYSTEME DE GESTION OPERATIONNELLE**

Le 10 juillet 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE,  
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER,  
Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ,  
le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoir :**

-

**Étaient absents excusés :**

Mmes Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU-  
RAINOT,  
MM. le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé  
PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) utilise le système de gestion opérationnelle (SGO) START de la société SYSTEL. Sa mise en production date de 1999, soit depuis 16 ans. Les évolutions technologiques, opérationnelles et organisationnelles nous amènent aujourd'hui à remettre en concurrence les acteurs du marché des SGO.

Ce rapport a pour objectif de présenter les éléments propres à la création d'une autorisation de programme *refonte du système de gestion opérationnelle*. Ces éléments sont d'ordres méthodologiques, calendaires et budgétaires.

## **1. Le choix de la procédure**

Le dialogue compétitif est le mode de consultation le plus à même de répondre aux besoins du service et aux contraintes du projet.

Il permet sur la base d'un programme fonctionnel simplifié, rapide à réaliser, de lancer la phase de consultation et de laisser une liberté importante dans l'évolution du cahier des charges.

Il confère également une vision plus complète et comparative des solutions techniques et financières que le marché peut offrir. Les offres ne seront pas, dès le début, enfermées dans des spécifications trop précises.

## **2. L'accompagnement du service**

La complexité et les enjeux majeurs du projet, la diversité et les interactions entre les différents contributeurs nous amènent à penser qu'une assistance à la maîtrise d'ouvrage s'impose sur l'intégralité du projet : de la rédaction du cahier des charges jusqu'à la mise en production.

Une connaissance fine de la démarche de changement d'un système de gestion opérationnelle nous évitera les principaux écueils inhérents à un projet de cette envergure.

Cette assistance à la maîtrise d'ouvrage permettra de clarifier et d'affiner les périmètres fonctionnel et technique ce qui impactera la partie budgétaire. L'autorisation de programme pourra être révisée en conséquence.

## **3. Création de l'autorisation de programme**

Nos différentes recherches pour l'estimation budgétaire nous démontrent que l'enveloppe globale dépendra énormément du périmètre du projet et du niveau de fonctionnalité demandé au SGO. Les fourchettes estimatives vont de 3 à 8 M€. Nous proposons que l'autorisation soit constituée sur la base d'une enveloppe médiane soit 5.2M€. La répartition se fera suivant le découpage ci-dessous :

- Matériels : 1.5 M€
- Logiciels : 2.5 M€
- Prestations : 1 M€
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage : 200 k€

Les postulats retenus sont en termes de délais et de ventilation des crédits de paiements (en TTC) :

## **Assistance à la maîtrise d'ouvrage :**

### **Phases :**

- Audit : T4 2015,
- Phase dialogue compétitif : 2016,
- Déploiement : début T4 2016 avec un démarrage en juillet 2017, fin de l'accompagnement mars 2018.

### **Matériels :**

Acquisitions second semestre 2016 + 2017

### **Logiciels :**

Facturation partielle en fonction de l'avancement du projet :

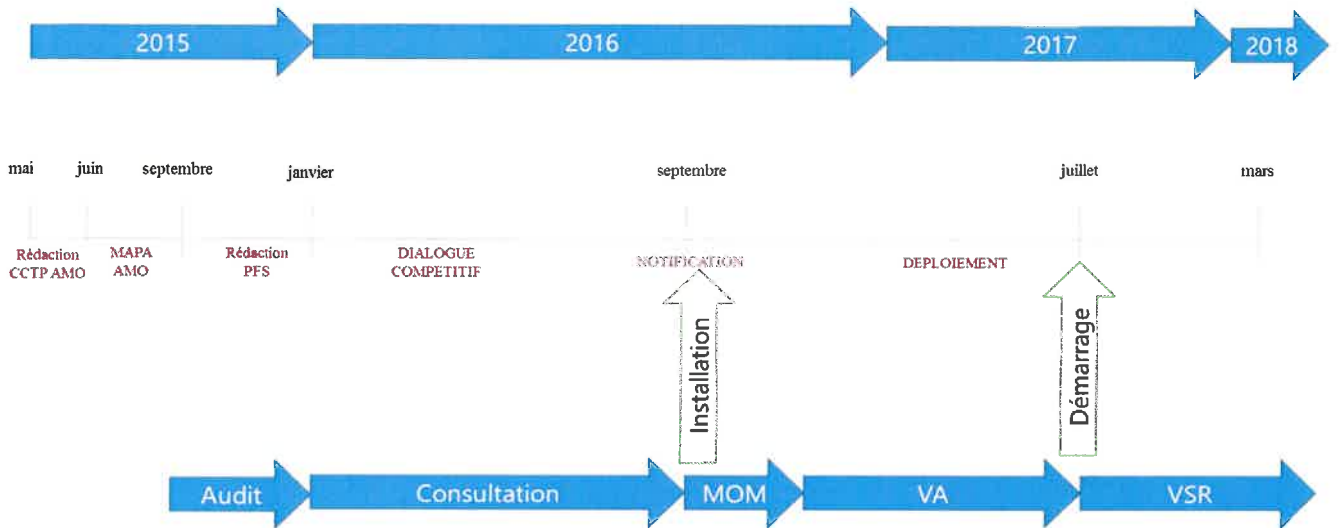
- Mise en ordre de marche (30%) : fin 2016
- Vérification d'aptitude (40%) : juillet 2017
- Vérification de service régulier (30%) : début 2018

### **Prestations :**

- 30% de réalisé en 2016
- 70% de réalisé en 2017

## Macro planning :

Ce macro-planning tient compte des impératifs de délais des marchés.



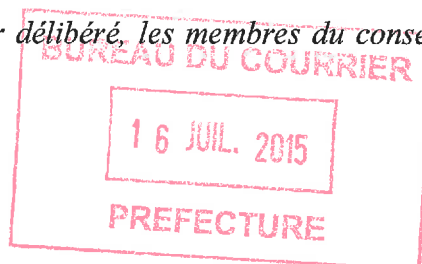
En conséquence la ventilation des crédits se fera de la manière suivante (en TTC) :

Axes	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total TTC
AMO	50 000	50 000	80 000	20 000	200 000
Matériels	0	500 000	1 000 000	0	1 500 000
Logiciels	0	750 000	1 000 000	750 000	2 500 000
Prestations	0	300 000	700 000	0	1 000 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>770 000</b>	<b>5 200 000</b>

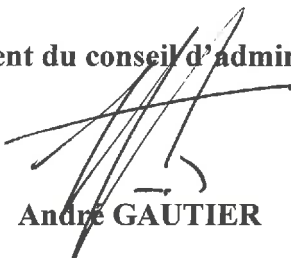
\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*



Le président du conseil d'administration,

  
André GAUTIER